Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 21 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 23
- Nombre de Conseillers absents : 6
- Nombre de procurations : 4
- Date de la convocation du Conseil Municipal : Mercredi 15 février 2023

Monsieur Marc Verdier a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma				VALLEJO Annie
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		BREGILLE Jean-Luc
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_005-DE

DEL.2023.02.21 - 005 : Agence technique départementale « Gironde Ressources » - Désignation des représentants pour la Ville de Parempuyre

Les départements, les communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale.

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI qui le souhaitent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant afin de siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources.

Le Conseil Municipal,
ayant recueilli les candidatures,

Sont candidates et ont obtenu les suffrages suivants :

Titulaire : Madame Nicky Guilbault (Vivons Parempuyre)	20
Suppléante : Madame Béatrice de François (Vivons Parempuyre)	20
Titulaire : Madame Marie Laetitia Chartier (Parempuyre Avenir)	7
Suppléante : Madame Nicole Lalanne (Parempuyre Avenir)	7

Madame Nicky Guilbault, titulaire et Madame Béatrice de François, suppléante, sont élues pour représenter la ville de Parempuyre au sein de Gironde Ressources.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 21 février 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre